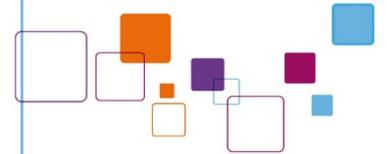


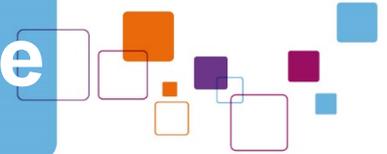
Climat énergie et PLUI

Documents de planification et énergie / climat

Une histoire déjà longue



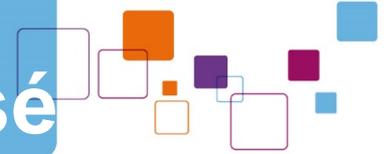
Une prise en compte progressive



- 1996 : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) :
Préconise de rationaliser la demande **déplacement**
- 2000 : loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)
Fait du projet d'aménagement et de développement durable (**PADD**) la clef de voute de la politique d'aménagement du territoire
- 2005 : loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE)
Introduit la maîtrise de la **demande énergétique**
- 2010 : loi de modernisation de l'agriculture
Renforce le contrôle de la **conversion des terres agricoles**



A partir des lois Grenelle l'urbanisme est vraiment mobilisé



□ 2009 : loi grenelle 1

Confirme l'utilisation économe de l'espace ; la **gestion équilibrée des espaces** naturels, urbain, agricoles

Demande une **planification territoriale** de la baisse des consommations énergétiques des bâtiments et de la réduction des émissions de GES des transports et du chauffage

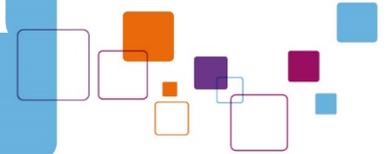
□ 2010 : loi portant engagement national pour l'environnement (ENE dite grenelle 2)

Intégration dans les SCoT et PLU(I), des enjeux d'effet de serre, de maîtrise de l'énergie, de production énergétique à partir de sources renouvelables

Permet au PLU(I) **d'imposer**, dans certains secteurs, des **performances et environnementales renforcées** en cas de travaux



La transition énergétique pour la croissance verte



■ 2015 : loi TECV

Le PCAET devient l'outil territorial porteur de la politique de transition énergétique : **l'EPCI qui le porte est le coordonnateur de la TE sur le territoire**

Le SCoT peut « porter » le PCAET

Les PLU(I) doivent « **prendre en compte** » les PCAET [*cad : ne pas les remettre en cause*]

Elle instaure quelques mesures plus ponctuelles, notamment :

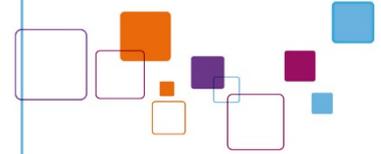
Autorise les dérogations aux documents d'urbanisme pour **l'isolation** ou la protection contre le soleil par l'extérieur

Permet au PLU(I) **d'imposer**, dans certains secteurs, des objectifs de production minimale d'ENR **en cas de travaux**

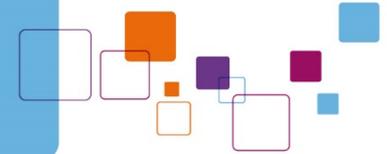


Documents de planification et énergie / climat

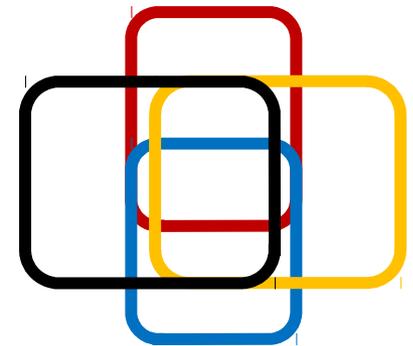
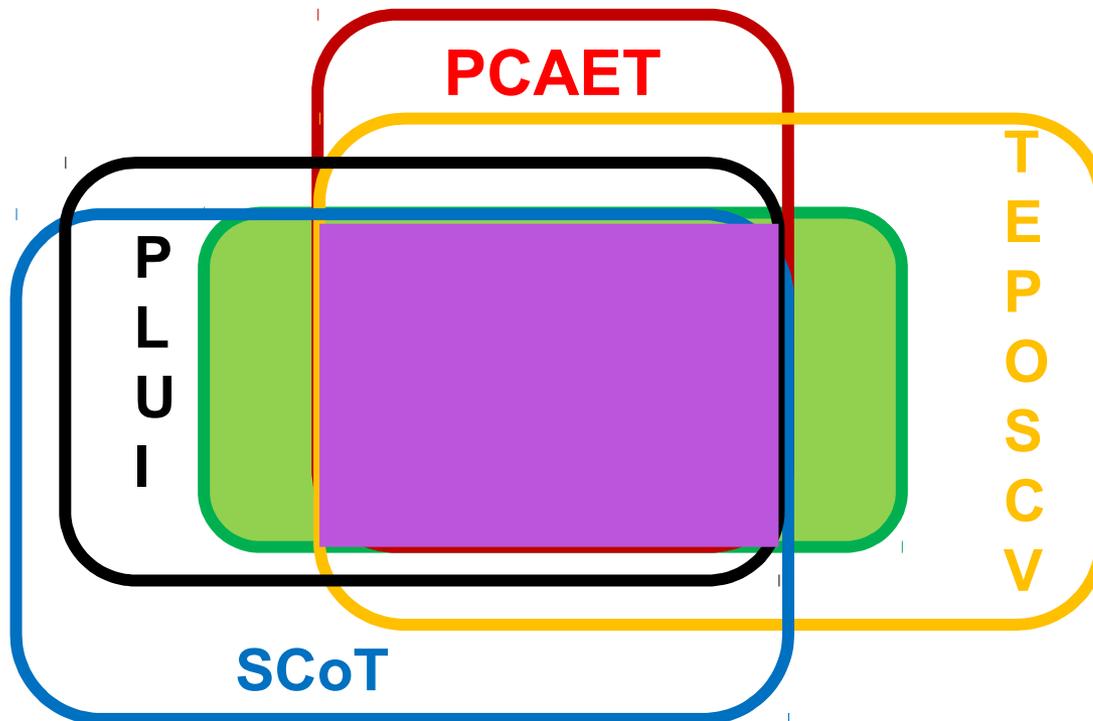
Une vision territoriale



Approche territoriale



Territoire géographique



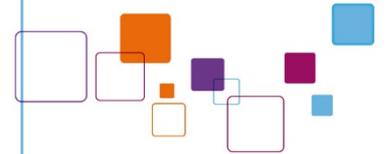
Territoires de compétences

Territoire de synergie :
Savoirs
Gouvernance
Pilotage
Ingénierie
Budget

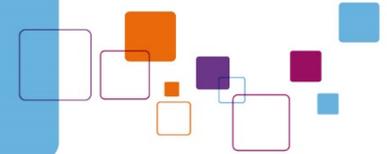


Documents de planification et énergie / climat

Quelques pistes d'intégration à partir de la
SNBC

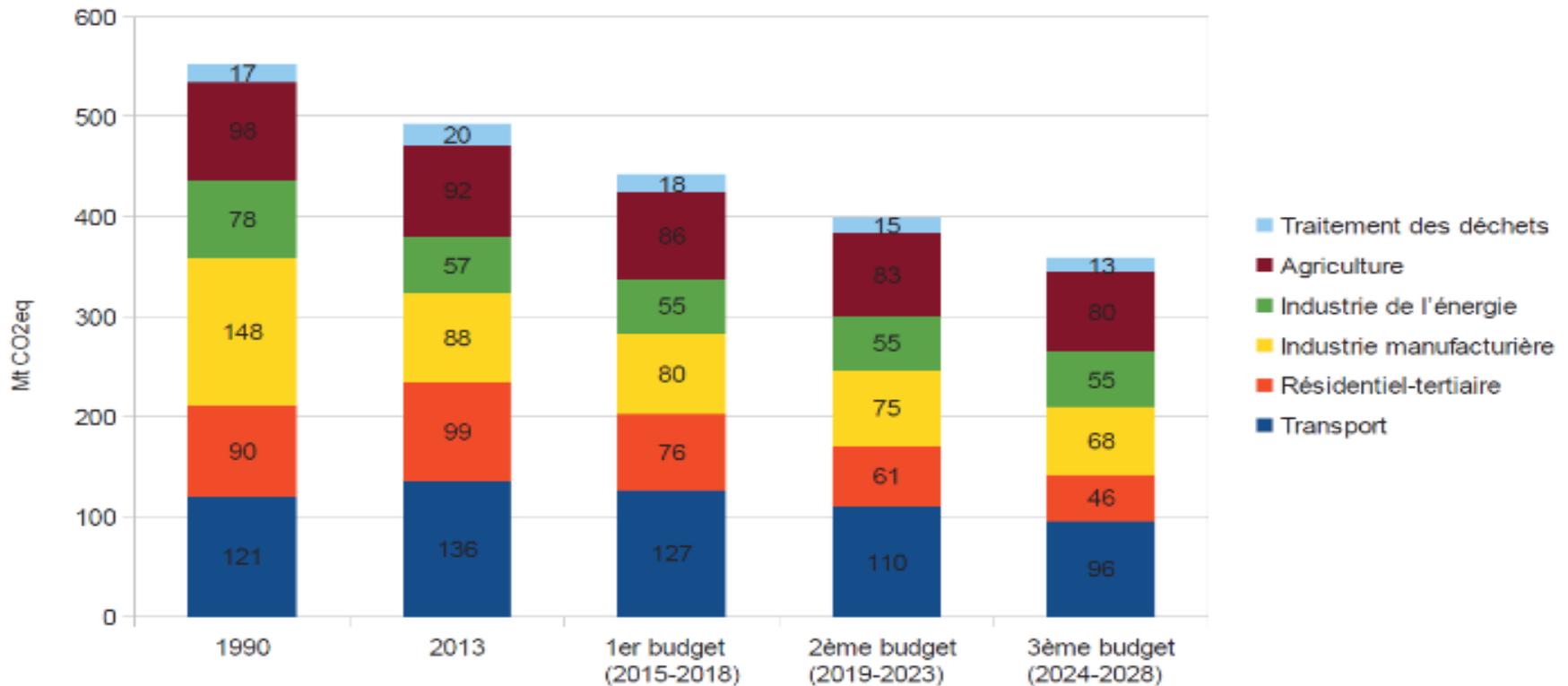


La stratégie nationale bas carbone



Elle programme la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre

Répartition sectorielle indicative



La stratégie nationale bas carbone

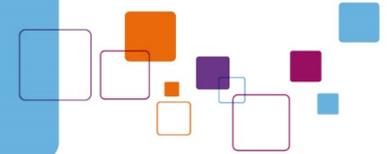


réduction / période précédente (réduction globale / 2013)	budget 2015-18	budget 2019-23	budget 2024-28
résidentiel-tertiaire (-54%)	-23%	-20%	-25%
traitement des déchets (-35%)	-10%	-17%	-13%
transport (-29%)	-7%	-13%	-13%

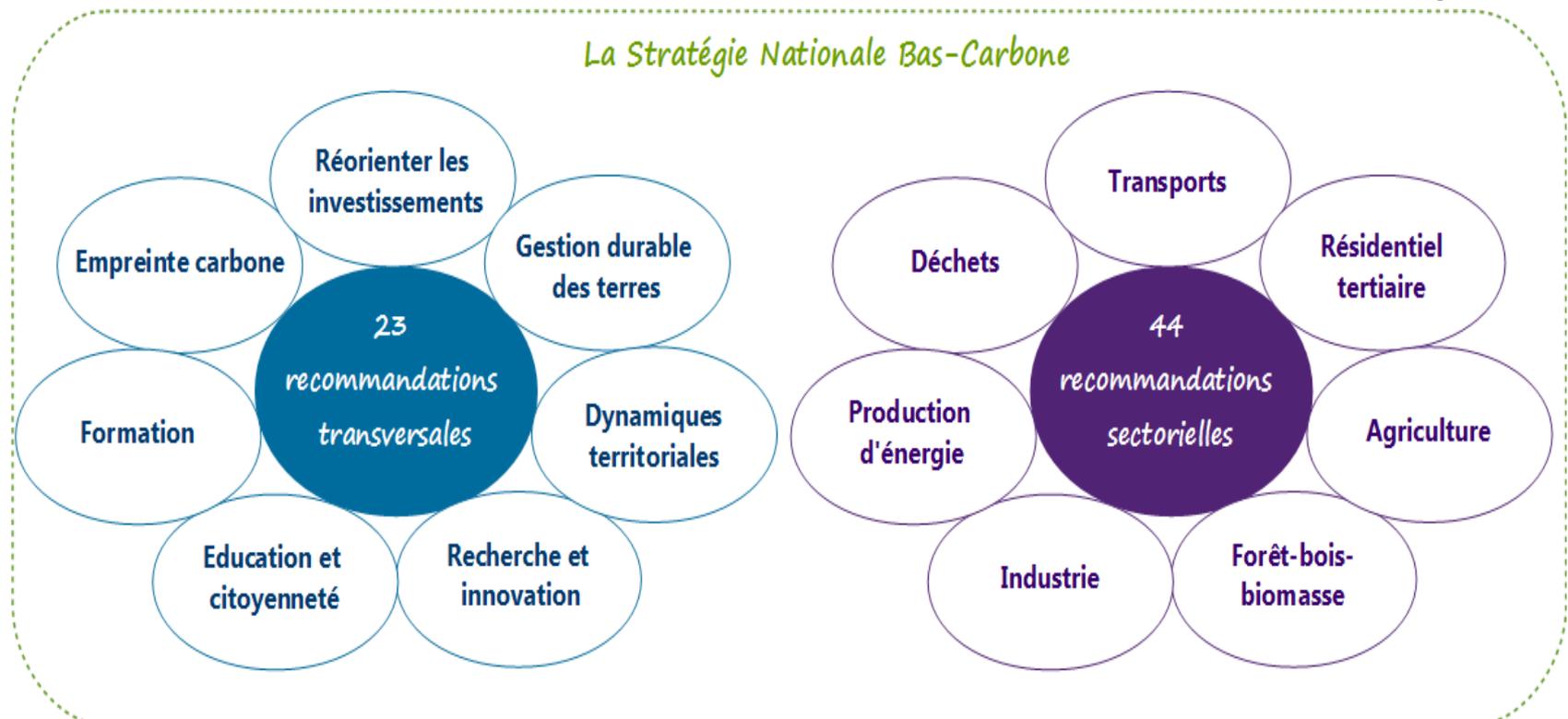
- Avec une réduction de -54%, le résidentiel tertiaire est la première cible de la SNBC
- Les transports doivent également réduire de 29% leur contribution

Ces 2 sujets entrent totalement dans le champ de planification des PLUI

La stratégie nationale bas carbone



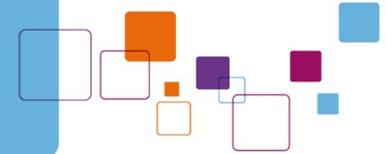
Déclinaison en 67 recommandations pour mettre en œuvre cette stratégie



Les diapos suivantes présentent quelques exemples, **non exhaustifs et à adapter au territoire**, de reprise de ces recommandations par un PLUI



La stratégie nationale bas carbone



Recommandations SNBC transversales

Axes d'intégration dans un PLUI

Gérer durablement les terres

R 10 : Réorienter les surfaces agricoles en déprise vers la production de biomasse ou d'énergie

R 11 : Réduire (horizon 2030) puis stopper l'artificialisation des sols

R12 : Rapprocher les secteurs résidentiels des secteurs emplois et loisirs pour diminuer l'emprise au sol des infrastructures de transports

Définir une politique de protection des terres agricoles.

Définir une politique territoriale adaptée à cet objectif (réutilisation des "dents creuses", valorisation des friches économiques, quid des zones commerciales, etc...)

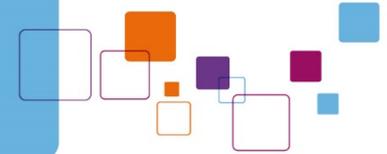
Accompagner les dynamiques territoriales de projets

R13 : Renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons

R 14 : Impliquer l'ensemble des territoires dans les démarches de type plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Prévoir une gouvernance (politique et technique) du PLUI qui échange avec / intègre les autres projets territoriaux

La stratégie nationale bas carbone



Recommandations SNBC sectorielles

Axes d'intégration dans un PLUI

Transports

RT1 : Maîtriser la demande de mobilité, notamment en rapprochant la production et la consommation de biens ...

RT2 : Développer le co-voiturage et les services de mobilité permettant d'augmenter le taux de remplissage des véhicules

RT5 : Développer les infrastructures de ravitaillement (bornes de recharge électriques, unités de livraison de gaz) indispensables pour des transports bas-carbone

RT8 : Encourager le report modal en favorisant les transports en commun et modes doux (marche et vélo) et en développant les transports massifiés pour le ferroviaire et le fluvial.

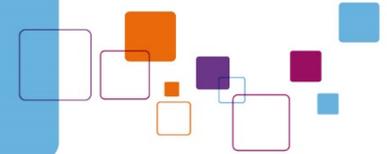
Conserver des terres agricoles de qualité dédiées au maraîchage.

Aménager le réseau routier dans ce sens (parkings dédiés, sécurisation de zones de montée/descentes de covoitureurs, etc...)

Prévoir des emplacements dédiés en relation avec le réseau routier

Planifier les aménagements du réseau nécessaires (emprises notamment) pour sécuriser les déplacements en mode doux

La stratégie nationale bas carbone



Recommandations SNBC sectorielles

Axes d'intégration dans un PLUI

Bâtiments

RB2 : Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson)

RB5 : Renforcer la prise en compte des enjeux d'analyse en cycle de vie (ACV) des impacts environnementaux dans les nouvelles constructions...

Définir des zones où les objectifs de rénovation sont accrus par rapport aux normes en vigueur

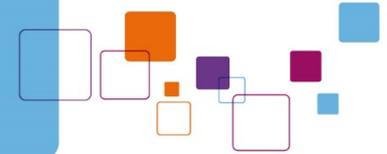
Procéder (faire procéder) à des simulations des émissions de GES pour toute opération aménagement

Agriculture

RA4 : Déployer la méthanisation agricole

Prévoir la possibilité de leur implantation (en fonction des projets, zone U/AU, Zone A ou N ou STECAL)

La stratégie nationale bas carbone



La recommandation transversale clef

Axes d'intégration dans un PLUI

Réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions

R1 : Développer l'information

Définir des enjeux et objectifs en matière de TE.

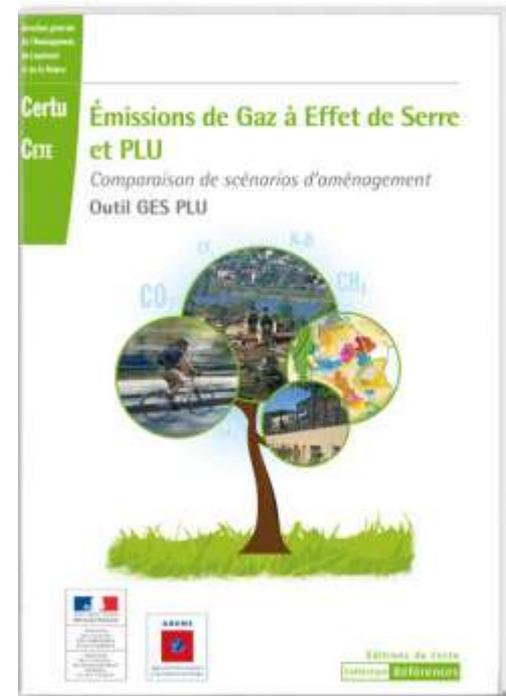
Réaliser des simulations d'émission des GES pour différents scénarios d'aménagement du territoire par les PLUI.



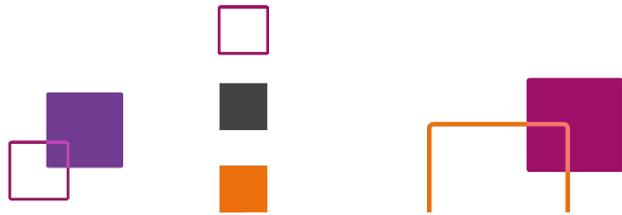
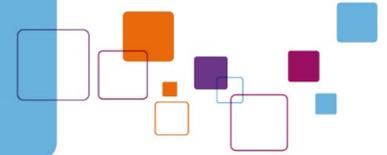
Réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions



Deux outils existent,
adaptés à la particularité des documents de planification



Merci de votre attention



***A vous d'aménager
la transition
énergétique de
votre territoire***

